

## **LANGUES ET INTÉGRATION RÉGIONALE : Contribution à l'élaboration de la politique linguistique de la communauté est-africaine**

*Gertrude Kazoviyo  
Université du Burundi*

**Résumé :** A sa création en 1967, la Communauté de l’Afrique de l’Est était composée de trois membres anglophones : le Kenya, l’Ouganda et la Tanzanie. Depuis 2007, elle admet d’autres membres et continue à recevoir d’autres demandes, non nécessairement anglophones. Ces développements se sont accompagnés de besoins, notamment d’ordre linguistique. A l’anglais, seule langue officielle, il s’est ajouté le kiswahili, langue véhiculaire. En interrogeant le Traité, en analysant certains aspects des politiques linguistiques des Etats membres et sur base des résultats de l’observation participative et des entretiens lors des foires commerciaux, il se dégage que cette communauté doit encore actualiser sa politique linguistique. Des propositions sont formulées.

**Mots-clés :** langues, politique linguistique, planification linguistique, intégration régionale

**Abstract :** When it was created in 1967, the East African Community was made up of three English-speaking members: Kenya, Uganda and Tanzania. Since 2007, it has admitted other members and continues to receive other requests, not necessarily English-speaking. These developments were accompanied by needs, in particular of a linguistic nature. In addition to English, the only official language, there is Kiswahili, a lingua franca. By questioning the Treaty, by analyzing certain aspects of the language policies of the member states and on the basis of the results of participatory observation and interviews at trade fairs, it emerges that this community still needs to update its language policy. Proposals are made.

**Key words :** languages, language policy, language planning, regional integration

### **0. Introduction**

#### **0.1 Bref aperçu historique**

Au moment de sa création, la Communauté est-africaine (désormais CEA) était composée de trois pays anglophones à savoir : le Kenya, la Tanzanie et l’Ouganda. Ils ont décidé de consacrer l’anglais comme langue officielle de cette communauté. Aujourd’hui, il y a trois facteurs importants semblent obliger cette communauté à revoir ce choix et à planifier sa mise en application.

D’abord, c’est l’élargissement de cette communauté à des membres francophones : le Burundi, le Rwanda et prochainement la République Démocratique du Congo. Ensuite, ce sont les difficultés liées à l’insuffisance de compétences en anglais chez les citoyens non scolarisés d’un côté et dans la langue de communication, le kiswahili, chez beaucoup de

citoyens d'un autre. Enfin, c'est la nécessité de nouer des liens avec le monde francophone qui se fait sentir des deux côtés. La mise en place d'une politique linguistique est un enjeu important pour le développement de toute communauté. Pour ce qui concerne précisément la CEA, comment peut-elle atteindre ses objectifs, sans possibilités de communication aisée entre membres de la communauté ?

Comment pourra-t-elle arriver à *promouvoir un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques*? (Traité, article 5, alinéas 2), sans que les membres de la communauté disposent de compétences linguistiques nécessaires? L'EAC, n'a-t-elle pas besoin de revoir sa politique linguistique ? Quelles propositions soumettre au débat sur cette question afin d'accélérer l'intégration régionale?

En posant ces questions, nous ne voulons pas nier les résultats déjà réalisés par cette communauté. Nous voulons jeter un regard interrogateur sur le terrain pour saisir les difficultés qu'éprouvent les locuteurs, interroger les textes en vigueur et formuler des propositions susceptibles de conduire les citoyens est-africains vers leur idéal : « un même peuple, une même destinée» (Devise de la CEA).

L'objectif de cet article n'est pas de nous substituer aux autorités gouvernementales ni aux experts linguistes de la CEA. Nous voulons tenter une analyse de la nouvelle situation sociolinguistique et formuler des propositions de nature à alimenter le débat sur cette question.

## **0.2 Démarche méthodologique**

En vue d'arriver à formuler des propositions réelles, trois aspects méthodologiques vont nous guider. Premièrement, nous allons interroger les textes en vigueur au sein de la communauté, principalement le Traité. Deuxièmement, nous allons analyser quelques aspects des politiques linguistiques des pays membres de la CEA afin de saisir les réalités en matière d'usage des langues. Troisièmement, nous allons analyser les besoins sur terrain en matière linguistique à l'aide de l'observation participative et des entretiens menés dans les foires organisées par les commerçants des pays de la CEA et analyser les difficultés et les demandes exprimées par certaines instances dirigeantes dans la communauté. A la fin, nous allons formuler des propositions sous forme d'hypothèses en vue de contribuer au débat.

### **0.3 Contexte justifiant cette réflexion**

Au moment de la rédaction de cet article, des changements importants et décisifs pour l'intégration politique et économique de la CEA sont en train d'être enregistrés. Si on se réfère aux quatre piliers de l'intégration que sont : l'union douanière, le marché commun, l'union monétaire et la fédération politique, on peut constater que cette intégration est déjà avancée, même si plusieurs vitesses sont engagées.

Premièrement, l'union douanière. Conformément à l'article 75 du Traité établissant la CEA, l'union monétaire est entrée en vigueur depuis 2005. L'établissement de l'union douanière vise une zone de libre échange pour les biens et services à travers la mise en place d'un tarif extérieur commun. Mais le libre-échange ne peut être effectif que si les acteurs disposent d'une certaine aisance dans la communication.

Deuxièmement, le marché commun. Le protocole y relatif est entré en vigueur le 1 juillet 2010 et a pour importance d'ouvrir le marché à tous les Etats membres et arriver plus tard à l'union douanière. L'objectif étant de rendre plus efficace la libre circulation des biens, des services, des marchandises et des capitaux, et les langues constituent un tremplin de cette libre circulation, garantissant ainsi à tous les citoyens de la communauté, la jouissance des retombées de cette étape, sinon l'intégration se fait à plusieurs vitesses. Mais s'il y a des barrières linguistiques, cette libre circulation des personnes, des biens et des services, ne peut s'atteindre qu'avec difficultés. Les secteurs désignés par la communauté pour être couverts par ce marché commun sont des secteurs vitaux. Il est clair que tous ces secteurs obligent le contact des citoyens qui sont en mesure de communiquer sans barrières linguistiques. Cette libre circulation est entièrement possible entre les citoyens de pays ayant l'anglais comme héritage colonial comme le Kenya, l'Ouganda, le Sud Soudan et la Tanzanie et difficilement possible entre ces mêmes pays et les citoyens francophones du Rwanda et du Burundi.

Troisièmement, l'Union monétaire. Un Protocole d'accord qui pose les bases de l'union monétaire a été signé par les chefs d'Etats des pays de la CEA le 30 novembre 2013. Le principal objectif est de permettre à tous les pays membres d'évoluer vers l'adoption d'une monnaie unique. A l'occasion de la signature de ce Protocole, le Président Kenyan, Président en exercice à cette époque, a déclaré avec satisfaction pour l'obtention du « cadre requis pour débloquer l'intégration.» Il est clair que le déblocage de l'intégration dont il parle ne dépend pas de la seule signature des textes, mais aussi de l'appropriation de ces derniers par les

usagers, appropriation qui demande des compétences linguistiques dont certains citoyens ne disposent pas.

Quatrièmement, la Fédération politique. La Fédération politique est l'étape ultime de l'intégration. Elle sera marquée par l'adoption d'une constitution commune et la mise en place des institutions politiques conséquentes notamment l'Exécutif, étant entendu que le Légitif et le Judiciaire sont déjà en place, respectivement depuis le 28 et le 30 novembre 2001.

Dans ce cadre, le processus de développement de la Constitution de la Confédération de la Communauté a déjà commencé. L'équipe des Experts Chargés de rédiger le Projet de Constitution a déjà organisé des consultations en Ouganda pour obtenir ses contributions. Le Burundi est le deuxième pays membre de la communauté à être consulté en janvier 2020<sup>1</sup>. Afin de savoir tirer profit de ces avantages, les citoyens doivent être à l'aise au niveau linguistique, sinon le profit n'est pas effectif. D'où la nécessité de planifier l'usage des langues dans cette communauté afin de permettre aux citoyens la jouissance des bienfaits de l'intégration.

## **1. Langues officielles et bilinguisme au sein de la Communauté est-africaine**

Nous nous focaliserons sur les langues officielles. C'est ce statut qui conduit à la familiarisation des langues visées grâce à leur usage fréquent. Elle s'impose à tous les services officiels de l'État (organes de gouvernement, administrations, tribunaux, registres publics, documents administratifs, etc.), ainsi qu'à tous les établissements privés qui s'adressent au public.

### **1.1 Les langues officielles dans les pays de la Communauté est-africaine**

Une langue officielle est une langue qui est spécifiquement désignée comme telle, dans la constitution ou les textes de loi d'un pays, d'un État ou d'une organisation quelconque.

L'usage officiel de la langue, c'est-à-dire la décision d'utiliser une langue dans le domaine de l'administration d'un pays ou d'une région, résulte généralement de choix politiques et est consigné dans les textes de loi ou dans la constitution du pays concerné.

**Tableau1 : Les langues officielles au sein des pays de l'EAC et population linguistique**

Pays membres de la CEA	Langues officielles	Population totale régie par cette politique	Superficie
Burundi	kirundi, anglais, français	11.759800 (en 2018)	27.834 km <sup>2</sup>
Kenya	kiswahili, anglais	47.564.296 (2019)	580.876 km <sup>2</sup>
Rwanda	kinyarwanda, kiswahili, anglais et français	12.089.721 (2018)	26.338 km <sup>2</sup>
Ouganda	kiswahili et anglais	39.621.378 (en 2018)	241.551 km <sup>2</sup>
Soudan du Sud	arabe et anglais	41.435.412 (en 2019)	1.886.068 km <sup>2</sup>
Tanzanie	kiswahili et anglais	54.199.163 (en 2018)	945.088km <sup>2</sup>

*Source : Ce tableau est constitué avec les données de <https://www.populationdata.net>(consulté le 16/10/2019).*

On observe déjà des disparités au niveau des langues officielles. Certains membres en ont quatre, au moment où d'autres n'en ont que deux. Ces disparités peuvent être révélatrices de malaise ou d'un dilemme dans l'intégration des membres. Tous ces six pays membres de la CEA ont l'anglais comme langue officielle et donc la langue de l'administration.

L'anglais a d'abord été adopté comme langue officielle par les trois Etats qui ont fondé la CEA en 1967 : Le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Cette langue est l'héritage colonial pour ces trois pays et en même temps leur patrimoine culturel. Il en est de même pour le Soudan du Sud qui a récemment adhéré à cette communauté (en avril 2016).

Le Rwanda et le Burundi, qui partagent un même passé colonial, ont d'abord le français comme langue officielle. Le Rwanda a ajouté l'anglais depuis 1996 après un retour massif des réfugiés anglophones en 1994. Le Burundi l'a adopté comme langue officielle dans sa politique linguistique de novembre 2014 en vue d'accélérer l'intégration dans la communauté.

On le voit davantage pour le Burundi et pour le Rwanda dans une certaine mesure, lorsque l'anglais a été adopté comme langue officielle, des aménagements dans l'usage des langues ont été effectués. Afin de faire acquérir à leurs citoyens des compétences susceptibles de leur permettre de communiquer avec leurs concitoyens des pays membres de la communauté. C'est notamment l'introduction de cette langue dans tous les paliers de l'enseignement et l'autorisation conséquente aux établissements publics et privés, du Burundi et du Rwanda,

d'enseigner dans cette langue, alors qu'avant, elle était seulement une langue enseignée. Malgré ces efforts, les manifestations des difficultés à utiliser l'anglais pour profiter des opportunités qu'offre la communauté sont évidentes, davantage au Burundi qu'au Rwanda qui avait adopté déjà l'anglais comme langue officielle une dizaine d'années avant son admission dans la communauté.

Les Burundais sont donc le maillon faible de ce côté par rapport à tous les autres pays de la CEA. Il profiterait moins des bénéfices de la communauté que tous les autres pays membres. Ceux qui disposent de l'anglais comme héritage colonial, à savoir les Kenyans, les Ougandais, les Tanzaniens, les Sud Soudanais et dans une moindre mesure, les Rwandais, seraient plus avantagés dans ce processus d'intégration dans cette communauté.

## **1.2 L'East Africa Community : une communauté au bilinguisme ambigu**

Généralement, les sociétés offrent une diversité de langues, même lorsqu'elles disposent ou instaurent une seule langue nationale, de facto ou de jure. Il existe des phénomènes sociaux qui obligent les Etats à instaurer le multilinguisme. C'est notamment la mondialisation, l'urbanisation croissante des populations, les mouvements de migration, et pour notre cas, la formation des communautés régionales comme la CEA. Les pays membres de la CEA sont multilingues. D'abord, ils disposent d'une langue nationale et/ou des langues locales, ensuite d'une langue héritée de la colonisation.

Théoriquement, les citoyens de la CEA sont amenés bilingues selon la situation de communication. Ils parlent la langue nationale et une langue héritée de la colonisation apprise à l'école sur un taux moyen de 77,8%. Mais en réalité, sont-ils vraiment bilingues ? La CEA a adopté, il est vrai, l'anglais comme langue officielle : *The official language of the community shall be english* (Traité, art. 137). Mais combien utilisent couramment cette langue ?

Dans les pays qui ont hérité l'anglais de la colonisation, combien ont été à l'école et jusqu'à quel niveau et combien pratiquent cette langue au quotidien ? Certaines sources estiment par exemple qu'en Tanzanie, seulement 5% de la population parleraient réellement anglais et 20%<sup>2</sup> en Ouganda.

Dans les pays qui ont hérité le français de la colonisation et qui ont adopté l'anglais comme langue officielle, combien utilisent alternativement deux langues différentes dont l'anglais selon les situations,

Il n'y a pas de statistiques confirmées, mais on peut remarquer que la frange de la population qui rentre dans cette catégorie de locuteurs bilingues est minime.

Dans le Traité, la CEA a aussi adopté le kiswahili comme lingua franca : *Kiswahili shall be developed as a lingua franca of the community.* (Traité art. 137). Dans un sens large, une lingua franca est une langue composite, utilisée comme langue de communication par des locuteurs qui ont des langues maternelles différentes.

Dans les pays membres de la CEA, le kiswahili, langue venue de la côte de l'Océan indien est parlé quasiment dans toute la partie orientale de l'Afrique mais les statistiques restent difficiles à établir. Les locuteurs de cette langue sont inégalement répartis dans la CEA. Selon les résultats du Laboratoire CEFAN de l'Université de Laval, il serait plus parlé en Tanzanie où il est langue seconde pour plus de 93% et 71% comme langue d'alphabetisation. Plus de 20 millions tanzaniens parleraient cette langue, devenue de facto langue nationale, du fait qu'elle s'impose sur les autres langues locales.

Au Kenya, 12 millions de locuteurs l'utiliseraient quotidiennement, soit 25% de la population kenyane.

En Ouganda, 90% des ougandais l'utiliseraient comme langue seconde (à côtés de la langue tribale).

Au Soudan du Sud, avec son admission à la CEA, le kiswahili vient tout juste d'être introduit dans l'enseignement durant l'année scolaire 2019-2020, aucun laboratoire ne peut tenter d'établir des statistiques dans ces conditions.

Au Burundi et au Rwanda, le kiswahili est plutôt une langue parlée dans les centres urbains et ne dépasserait pas 3% de la population. Ces chiffres sont évidemment dynamiques avec la politique linguistique actuelle dans les deux pays. Alors, si la CEA compte sur l'anglais et le kiswahili pour les échanges entre les citoyens des pays membres, l'on voit que très peu participent dans ce processus d'intégration puisque l'on voit combien de disparités il y a dans la pratique quotidienne de ces langues.

Ainsi donc, sur le plan institutionnel, la CEA a adopté le bilinguisme, mais dans la pratique, une petite fraction de la population est-africaine est réellement bilingue. D'où la nécessité de se poser la question de savoir combien de citoyens est-africains participent réellement à ce processus d'intégration? Il est évident que ces barrières linguistiques freinent l'intégration, d'où la nécessité de mettre en place une politique linguistique et une planification ayant des ambitions plus larges.

## **2. Nécessité de la mise en place d'une politique linguistique actualisée**

Le traité qui régit la CEA consacre l'anglais comme langue officielle et le kiswahili comme langue de communication. Nous considérons que ce choix n'est plus en phase avec la réalité sur terrain. La CEA, a besoin d'actualiser sa politique linguistique, et de planifier sa mise en application. Quel choix soumettons-nous au débat et pourquoi ? C'est ce que nous allons discuter sous ce point. Nous allons d'abord rappeler les concepts de base : politique linguistique, planification linguistique et aménagement linguistique, afin de permettre d'en saisir les nuances.

### **2.1 Compréhension de quelques concepts clés**

Nous commençons par définir les concepts : politique linguistique et planification linguistique, pour des raisons pratiques et par rapport aux objectifs de cet article. Selon les écoles, ces deux concepts ont été définis différemment et confondus même dans les milieux des connaisseurs sociolinguistes à cause de leur proximité sémantique. Nous nous limiterons aux définitions proposées dans le cadre de l'école francophone, notamment par J.L. Calvet. Selon Jean Louis Calvet, *la politique linguistique est l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale* (Calvet, 1996 : 6). Pour le même auteur, la planification linguistique est *la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique*. (Calvet, 1996 : 7).

La planification linguistique serait donc dans la suite logique de la mise en application des choix politiques opérés. Baylon ajoutera plus tard que *c'est l'existence de choix qui rend la planification possible* (Baylon, 2002 : 175). Quant au concept *aménagement linguistique*, il convient de réaliser que jusqu'ici, sa définition n'a pas fait l'objet de consensus chez les théoriciens. Comme nous avons opté pour le point de vue de l'école francophone, nous allons retenir le point de vue défendu par les sociolinguistes canadiens : il équivaut en règle générale à celui de planification linguistique<sup>3</sup>. C'est pour cela que, dans notre article, nous privilierons plutôt celui de *planification linguistique*.

## **2.2 La situation linguistique dans les pays membres de la Communauté Est-Africaine**

Eu égard à la décision des Etats de la CEA de considérer la langue anglaise comme langue officielle de la communauté et le kiswahili comme lingua franca, on peut dire que la CEA dispose d'une politique linguistique mais il n'y a jamais eu de planification de mise en application de cette politique. Cette politique doit donc s'adapter aux réalités du moment et la communauté a besoin de maximiser les chances d'atteinte de ses objectifs d'intégrations. Nous allons voir ci-après comment se présente la situation sur terrain.

### **2.1.1 L'anglais, langue officielle de la Communauté est-africaine**

Au moment de la mise en place de la CEA, les trois Etats initiateurs (le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie), étaient tous, anciennement colonisés par la Grande Bretagne. Ils n'avaient pas de Traité mais utilisait l'anglais comme langue officielle de fait et pas de droit. Le Traité régissant cette communauté et consacrant l'anglais comme langue officielle et le kiswahili comme la lingua franca (art.137) est entré en vigueur plus de trente ans plus tard. L'anglais est utilisé dans la législation de la communauté et est langue de travail de ses institutions, tandis que le kiswahili est la langue de communication.

L'anglais était déjà la langue officielle dans tous les Etats fondateurs de la communauté, les programmes de développement des compétences existaient déjà avant même l'établissement de la communauté. Dans ces trois Etats, depuis l'époque de la colonisation, l'anglais était la langue officielle, avec ce que cela implique comme fonctions au niveau de ces pays. Les compétences linguistiques étaient relativement les mêmes dans les trois Etats. Les citoyens jouissaient des mêmes chances à tirer profit des dividendes de la communauté.

Le Rwanda et le Burundi se sont ajoutés en 2007 et, le Soudan du Sud en 2016. Ils ont pris des dispositions de planification pour mettre en application ce choix linguistique. Mais la planification devrait être, en principe, l'affaire de la communauté. La planification linguistique, rappelons-le est, selon le point de vue adopté dans cet article, « *la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique.* » (Calvet, 1996 : 7).

La planification conséquente doit être l'affaire de la communauté car, après avoir accepté des membres qui ont besoin d'élargir les compétences de ses citoyens, c'est elle qui doit prévoir des moyens de mise en application de sa politique. Sinon, il était évident que la promotion du « développement accéléré, harmonieux et équilibré (Objectif du traité, article 5 alinéa 2)

allait rester lettre morte. Il ne s'agit pas de négliger les décisions de planifications prises au niveau des Etats. Le constat est plutôt que la planification de la politique de la communauté est l'affaire du seul membre, séparé des autres. Ce qui va à l'encontre même de la logique de la communauté.

### **2.1.2 Le kiswahili, langue véhiculaire**

Comme nous venons de le voir plus haut, chaque pays admis à la communauté a cherché à s'adapter au choix régional, afin de s'intégrer et pouvoir tirer profit de cette intégration.

Le Burundi par exemple a adopté une politique linguistique consacrant l'anglais comme langue officielle en 2014. Au Rwanda, l'anglais est langue officielle aussi ainsi que le Kiswahili. Le Burundi est en passe de revoir le statut du kiswahili, puisque le conseil des ministres a, en décembre 2019, inscrit sur son agenda un projet de loi consacrant le kiswahili comme langue officielle. Le Soudan du sud, qui a été récemment admis à la communauté est en train d'intégrer le kiswahili dans l'enseignement. Tous ces pays qui, par après, ont adhéré à la communauté, adoptent des mesures internes de nature à s'adapter et à se conformer au Traité.

Cependant, les disparités plurilinguistiques entre citoyens de cette communauté ne lui permettent pas de *renforcer et de régler les relations industrielles, commerciales, d'infrastructures culturelles, sociales, politiques et des Etats membres*. (Objectifs du Traité, article 5). Aussi, *le développement accéléré, harmonieux et équilibré ainsi que l'expansion durable des activités recherché* (Traité, article 5) devient difficile à atteindre avec des barrières linguistiques entre citoyens d'une même communauté.

### **2.2.3 Les demandes formulées « de bas en haut, de haut en bas »**

- Par rapport à la langue officielle : l'anglais

Dans les pays initiateurs de la communauté, à savoir le Kenya, Ouganda et Tanzanie, ainsi qu'au Soudan du sud, l'élite intellectuelle a la maîtrise de cette langue officielle. Ces pays disposent d'un personnel pluri linguiste compétent capable de participer au débat et à la prise de décisions relatives à l'intégration. Mais cette possibilité à tirer profit des opportunités se limite à l'élite intellectuelle, car dans ces pays, la masse utilise généralement les langues

locales et/ou nationales et ne profite pas suffisamment des opportunités qui s'offrent en anglais.

Au Rwanda, au lendemain du génocide, le pays a adopté l'anglais comme langue officielle, étant entendu qu'un bon nombre d'anglophone rentrait de l'exil. L'anglais était même pratiquement la seule langue d'enseignement au lendemain de la guerre, après avoir supprimé le français. Le Rwanda dispose donc d'un important effectif de cadres, locuteurs de cette langue et participe aisément aux instances de prises de décisions qui concernent la communauté, autant que les pays initiateurs ci-haut cités.

Au Burundi par contre, au moment de l'entrée du Burundi à la communauté, l'anglais était juste une langue enseignée au secondaire et à l'Université, la langue officielle était le kirundi de jure et le français de facto. Les possibilités de participer aux instances de prises de décisions et d'exécutions des décisions intégratives étaient fortement limitées et le restent. C'est la raison pour laquelle il a même demandé que le français soit adopté comme langue de la CEA. Le plaidoyer a été même porté au haut niveau de la communauté puisque le Sommet des Chefs d'Etats de 2013 aurait recommandé au Secrétaire Général de la CEA d'étudier la faisabilité d'intégrer le français parmi les langues de la communauté<sup>4</sup>. Dans leur session parlementaires du 21 avril 2016, les députés burundais ont encore soulevé la question des barrières linguistiques et ont demandé aux députés de l'East African Legislative Assembly (EALA) de plaider pour que la langue française soit inclue dans les langues de la communauté<sup>5</sup>.

En attendant, des initiatives sont prises pour maximiser les chances des citoyens burundais à tirer profit des dividendes de l'intégration. C'est notamment la mise en place d'une Cellule chargée de la Communication et de la Presse, de la Traduction et de l'Interprétariat afin d'accroître l'accessibilité aux textes émanant de la communauté au sein du ministère ayant en charge l'intégration à la communauté est-africaine<sup>6</sup>.

- Par rapport à la lingua franca : le kiswahili

En guise de rappel, mentionnons que le kiswahili, langue composite, a le statut de langue véhiculaire, une langue qui permet la communication entre des peuples parlant des langues différentes. Même sans disposer de statistiques sur les locuteurs de cette langue dans les pays membres de la CEA, on peut affirmer qu'il existe aussi des disparités dans sa pratique au sein de pays membres.

Jetons un coup d'œil d'abord dans les pays initiateurs de la communauté est-africaine.

Au Kenya, le kiswahili est langue officielle avec l'anglais, mais tous les textes légaux sont rédigés obligatoirement en anglais (Constitution, article 53).

En Ouganda, le kiswahili est une langue officielle, mais les textes légaux sont aussi rédigés seulement en anglais (Constitution, article 5) et les débats sont menés dans cette même langue (cf. Règles de procédure du Parlement de l'Ouganda de 2012, article 4).

En Tanzanie, le kiswahili est parlé par une écrasante majorité de la population (93,4%). Il est avec l'anglais la langue officielle de facto la Tanzanie ne disposant pas de politique linguistique.

Le Rwanda connaît quatre langues officielles (Constitution, article 110) dont le kiswahili. Le kinyarwanda, langue nationale est parlée à plus de 93,6%. Et d'après la Constitution, les lois sont rendues publiques dans toutes ces langues officielles.

Dans sa politique linguistique, le Burundi connaît jusque-là trois langues officielles : le kirundi, le français et l'anglais. Ce choix est consacré par la loi n°1/31 du 3 novembre 2014 (article 5). Dans cette loi, le kiswahili est consacrée *langue de communication régionale*. Le Burundi a gardé pour le kiswahili, le statut que lui assigne la communauté est-africaine. Mais très récemment, il a déclenché un processus qui conduira peut-être à rehausser le statut de cette langue pour en faire une langue officielle car, au mois de décembre 2019, le conseil des ministres a inscrit entre autre sur son agenda l'analyse d'un projet de loi qui consacrera le kiswahili comme une langue officielle.

Et depuis son entrée dans la communauté en 2007, des mesures ont été prises par le gouvernement afin d'accroître les compétences des Burundais en kiswahili et leur permettre de tirer parti des dividendes de l'intégration régionale. Le kiswahili est aujourd'hui une langue enseignée depuis l'enseignement fondamental jusqu'à l'enseignement supérieur.

Il existe aussi des initiatives privées œuvrant dans le sens de la promotion de l'usage du kiswahili, notamment des associations sans but lucratif. Néanmoins, les compétences, bien visibles, acquises grâce à toutes ces initiatives ne sont pas suffisantes, des efforts restent à fournir.

Au Soudan du Sud, le kiswahili a été consacré langue officielle depuis l'entrée de ce pays dans la Communauté est-africaine en 2016. Des mesures pour accélérer l'acquisition des

compétences en cette langue sont en train d'être prises aussi, notamment l'introduction de cette langue dans l'enseignement depuis l'année scolaire 2019-2020. La formation des enseignants est assurée par les fonctionnaires tanzaniens via un accord de coopération entre les deux pays.

Il se dégage donc une situation de disparités en aménagement linguistique des deux langues de la CEA: l'anglais, langue officielle et le kiswahili, langue véhiculaire. Ces disparités ne sont pas de nature à permettre une intégration équitable au sein de cette communauté destinée à devenir une même entité sociale et politique. C'est pour cela que cette communauté devrait revoir sa politique en la matière et s'impliquer dans sa planification dans ses Etats membres. Cela est d'autant plus important que les demandes sur terrain s'expriment dans ce sens.

Nous venons de voir que le Burundi, à travers ses représentants, a déjà posé la question de l'intégration du français parmi les langues de la communauté. Sur terrain, la communication entre citoyens de la même communauté a du mal à passer.

Des entretiens menés auprès des artisans et micros entrepreneurs kenyans et ougandais participant à la 18<sup>ème</sup> Foire régionale de la CEA<sup>7</sup> du 20 novembre 2017 ont confirmé combien les disparités linguistiques constituaient un obstacle majeur à l'échange entre eux et les acheteurs burundais. En effet, les Kenyans avaient engagé des interprètes spontanés pour pouvoir communiquer avec le public de Bujumbura :

*N'eut été l'intervention de ces deux traducteurs que vous voyez, la communication serait difficile avec notre clientèle. La traduction est d'une grande utilité<sup>8</sup>.*

Les Ougandais qui n'avaient pas eu cette idée et qui avaient cru qu'à Bujumbura les acheteurs parlent anglais et/ou kiswahili ont été surpris. Leurs stands étaient souvent isolés, n'attirant personne. Quand nous avons posé la question de savoir pourquoi ils s'ennuyaient, sans se consulter, ils nous ont tous répondu qu'il y a un problème de communication avec le public et qu'ils n'avaient pas prévu de traducteurs dans leurs budgets respectifs.

*La communication est un peu difficile. Certains clients essaient de s'adresser à nous en français et on ne comprend rien. D'autres essaient de nous parler un peu en kiswahili et/ou anglais et nous pouvons discuter sur les prix mais difficilement<sup>9</sup>.*

Dans une autre foire antérieure à celle-là, celle du 27 septembre 2017 organisée par l'Ambassade du Kenya en collaboration avec le Kenya Trade Investment and Cultural au

Burundi, à l'intention des commerçants kenyans, ces derniers avaient eu l'opportunité de réaliser que des problèmes de communication étaient réels. La solution était de recourir à la traduction : Etant entendu que les Burundais sont plutôt francophones, nous recourons aux services des traducteurs burundais anglophones ou swahilophones. Cela nous cela nous coûte cher mais il n'y a pas beaucoup de solutions<sup>10</sup>.

Ces difficultés qui se manifestent dans les activités de commerce peuvent être observées dans d'autres domaines où citoyens est-africains francophones rencontrent leurs concitoyens anglophones. Ce qui, à la longue, peut porter préjudice aux échanges commerciaux transfrontaliers, au débat au sein des institutions, etc. Alors, quelle politique linguistique est-elle susceptible d'assurer un développement harmonieux entre les Etats membres de cette communauté ? Quelles actions envisager dans ces Etats et avec quels moyens pour concrétiser ce choix ? C'est ce que nous allons voir dans les lignes qui suivent.

### **3. Contribution pour l'élaboration d'une politique linguistique de la Communauté est-africaine**

Dans une région qui avance sur des questions aussi importante de développement tel que nous venons de le montrer plus haut, il est clair que des questions de langues doivent être posées afin d'éviter un développement à plusieurs vitesses. Les langues sont des facteurs de proximité culturelle et comme le dit Yanzigiye, elles constituent *un instrument de rapprochement entre les peuples et servent aussi de trait d'union entre nations et cultures hétérogènes*<sup>11</sup>.

Sous ce titre, nous allons présenter les différentes possibilités de choix ainsi que leurs avantages en vue d'inspirer les instances de prise de décision, étant entendu que le processus d'élaboration de la Constitution de la communauté est-africaine a déjà commencé.

#### **3.1 Première hypothèse : L'anglais et le kiswahili toutes langues officielles**

##### **3.1.1 Par rapport à l'anglais**

Parmi les langues officielles de la CEA, il est sans conteste que l'anglais serait prioritaire. Il est la langue-patrimoine des pays initiateurs de la communauté, cela va de soi qu'elle reste sa langue officielle. Cette langue est aussi patrimoine culturel pour le Soudan du Sud et, dans

une certaine mesure, pour le Rwanda. Le Burundi a pris lui aussi quelques initiatives assez importantes. La CEA prendrait des mesures pour appuyer ces initiatives là où la nécessité s'impose.

### **3.1.2 Par rapport au kiswahili**

Dans cette première hypothèse, le kiswahili passerait du statut de langue véhiculaire à celui de langue officielle. Il existe plusieurs arguments qui militent en faveur de cette promotion linguistique.

Premièrement, des raisons d'efficacité : le kiswahili est une langue bantu proche des autres langues bantu parlées au niveau local dans les pays de la CEA. Il serait donc plus pratique et plus facile de planifier la diffusion du kiswahili que de le faire pour l'anglais.

Deuxièmement, les instances linguistiques africaines recommandent le développement des langues régionales et sous régionales. Mentionnons que l'Académie africaine des langues (ACALAN) a pour objectifs fondamentaux notamment la promotion des langues transfrontalières.

Troisièmement, il existe un contexte suprarégional favorable : le kiswahili est, depuis 2004, une langue officielle de l'Union Africaine.

## **3.2 Deuxième hypothèse : L'anglais, le français et le kiswahili sont des langues officielles de la Communauté est-africaine.**

### **3.2.1 Par rapport au français**

Cette hypothèse vient en complément à la précédente et non en contradiction. A côté donc de l'anglais et du kiswahili consacrées langues officielles de la CEA, s'ajouteraient le français. Plusieurs raisons militent en faveur de la promotion du français dans cette communauté.

Premièrement, la RDC, ce plus grand pays francophone d'Afrique a déjà demandé d'entrer dans la CEA. Elle a le français comme seule langue officielle. Les visites effectuées auprès des pays de la CEA par l'actuel chef d'Etat de la RDC montrent que cette demande d'adhésion de ce géant de l'Afrique des Grands Lacs est la bienvenue, le Chef d'Etat tanzanien aurait déjà exprimé son avis favorable<sup>12</sup>.

Deuxièmement, la politique linguistique des pays de la CEA encourage l'adoption du français comme langue officielle de la CEA. En effet, le Burundi et le Rwanda ont déjà dans leurs politiques linguistiques le français comme langue officielle. Une fois la RDC francophone admis à la CEA, il y aurait déjà trois pays francophones, sur quatre entièrement anglophones. La question que pose le Burundi, celle d'intégrer le français à la CEA trouverait réponse. Cette décision permettrait aussi aux pays anglophones de la CEA des ouvertures vers de nouveaux partenariats.

### **3.2.2 De nouvelles ouvertures avec le français**

En date 2 au 4 novembre 2016, l'Ambassade de France en Tanzanie, en coopération avec la CEA et avec le soutien du ministère français des Affaires étrangères et du Développement International, a organisé, dans les locaux de la CEA à Arusha, un séminaire régional sur le thème « Communauté d'Afrique de l'Est : commerçer avec le monde francophone ». Au cours de cette rencontre, différentes autorités ont plaidé pour l'ouverture de la CEA à d'autres langues, précisément le français. C'est le cas du Secrétaire Exécutif de la CEA qui, dans son discours a affirmé au nom de la communauté que cette dernière doit s'ouvrir, en même temps qu'elle s'élargit, à différentes langues en plus de celles qui sont reconnues pour le moment par le Traité.

Cette invitation à la révision de la politique linguistique de cette communauté rappelle la recommandation du 15ème Sommet ordinaire des Chefs d'Etats de la CEA. Celle où ces Chefs d'Etats demandaient au même Secrétariat de la Communauté de se pencher sur la possibilité d'inclure le français comme langue de travail de la Communauté.

A côté de cela, l'on note une récente étude de l'Union Européenne qui a également recommandé à la CEA de développer des modalités d'inclusion de l'usage du français, en particulier lors des publications d'appels d'offres dans la région et concernant des pays partenaires francophones.<sup>13</sup> On voit donc que de nouvelles ouvertures sont tout à fait possibles, dans la mesure où les demandes sont réelles sur terrain.

### **3.3 La planification linguistique conséquente**

Nous avons plus haut indiqué que toute politique demande une planification pour sa mise en application. La décision d'actualiser sa politique linguistique, obligerait la CEA à chercher les moyens et à prendre des mesures adéquates pour initier des actions dans les pays membres. La mise en application de la politique qui serait adoptée ne serait pas la seule tâche des pays membres. La Communauté entière devrait s'impliquer. C'est à cette seule condition qu'elle arriverait à « Un seul peuple, une seule destinée ». Il serait important par exemple d'établir des statistiques relatives aux compétences linguistiques des langues utilisées par la communauté, en vue de l'identification des actions à mener et à l'estimation des budgets nécessaires. Mais dans un premier temps, nous recommanderions d'organiser des rencontres régionales sur les politiques linguistiques des Etats membres de la CEA, en vue de permettre aux experts de mener des réflexions sur les choix qui cadrent avec la situation de la communauté.

## **Conclusion**

Dans cet article, nous venons de tenter une description de la situation sociolinguistique de la Communauté est-africaine. Il se dégage de cette description qu'il existe des disparités qui portent préjudice à l'intégration réelle de membres de cette communauté telle que projetée dans les textes fondateurs. Cette communauté a donc besoin de reformuler sa politique linguistique pour l'adapter à son développement et s'ouvrir à d'autres partenariats. Dans l'objectif de contribuer au débat sur la mise en place de cette politique linguistique, nous avons formulé des propositions inspirées des demandes venant du terrain. Une fois la politique linguistique mise en place, la communauté s'assurera de sa planification et sa mise en application sur terrain. Le processus d'intégration prendra le temps qu'il faudra, un temps certainement long, mais ferait mieux de ne laisser aucun membre derrière.

## Bibliographie

- Assemblée Nationale du Burundi : <http://www.assemblee.bi>
- Baylon, C. 2002. Sociolinguistique. Société, langue et discours. Paris : Nathan.
- Calvet, J.L. 1993 Sociolinguistique. Paris : PUF.
- Calvet, J.L. 1996. Les Politiques linguistiques. Que sais-je ?, n° 3075. Paris : PUF.
- Dubois, J. 1973. Dictionnaire de linguistique. Paris : Larousse.
- Fasold, R. 1894. The sociolinguistics of society, Blackwell.
- Mérino, M., Une intégration qui ne relève pas de l'évidence : la polarisation des dynamiques à l'œuvre en Afrique de l'Est in Géoéconomie 2011/3 (n° 58).
- Renard, R. 2003. Une éthique pour la francophonie. Questions de politique linguistique. Paris : Didier Erudit/Centre International de Phonétique Appliquée.
- Treaty for establishment of the EAST Africa Community (As amended on 14th December 2006 and 20th August 2007).
- Unesco, Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique. Rapport final. Harare. Mars 1997.\*
- Yanzigiye, B. 2015 « Les langues étrangères dans le processus de changement des mentalités au Rwanda ». Synergies Afrique des Grands Lacs, n°4, pp 41-50.

<sup>1</sup> <http://rtnb.bi/fr/art.php?idapi=3/4/163>. (Consulté le 20 décembre 2019 à 9h)

<sup>2</sup> <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/ouganda.htm> (Consulté le 17 janvier 2020 à 11h).

<sup>3</sup> <http://linglang.uqac.ca/IMG/pdf/loubier.pdf>.

<sup>4</sup> Rapport du groupe parlementaire burundais à l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine (EALA), 2013.

<sup>5</sup> Assemblée Nationale du Burundi : <http://www.assemblee.bi> (Consulté le 22 janvier 2020).

<sup>6</sup> Le Ministère à la présidence chargé des affaires de la Communauté est-africaine.

<sup>7</sup> Ces entretiens ont porté sur 10 ougandais et 9 kenyans lors de la 18<sup>ème</sup> foire de l'EAC du 20 novembre 2017 et sur 6 Kenyans lors de la foire organisée par l'Ambassade Kenyane et Trade Mark Investment and cultural au Burundi du 27 septembre 2017.

<sup>8</sup> *Had it not been for the intervention of these two translators that you see, communication would be difficult with our customers. Translation is very useful.* (Entretien avec Mariam Lwanga, Bujumbura le 20 novembre 2017).

<sup>9</sup> *Communication is bit difficult. Some customers speak to us in french and we don't understand anything. Others try to speak to us in kiswahili and/or english, and we can discuss prices but hardly.* (Entretien avec Susan Wangusa, Bujumbura le 20 novembre 2017).

<sup>10</sup> *It being understood that Burundians are rather French-speaking, we use the services of English-speaking or Swahili-speaking Burundian translators. It costs us a lot, but there are not many solutions* (Entretien avec Mary Kyomuha, Bujumbura le 27 septembre 2017).

<sup>11</sup> Yanzigiye, B. « Les langues étrangères dans le processus de changement des mentalités au Rwanda ». Synergies Afrique des Grands Lacs n°4. Année 2015, p.44.

<sup>12</sup> <https://www.rwanda-podium.org/index.php/actualites/politique/5171-eac-la-tanzanie-approuve-la-demande-d-adhesion-de-la-rdc-a-la-communaute-de-l-afrigue-de-l-est> (consulté le 26 janvier 2020).

<sup>13</sup> <https://tz.ambafrance.org/Seminaire-regional-Communaute-d-Afrique-de-l-Est-commercer-avec-le-monde> (consulté le 19 janvier 2020).